

Marie Moret à Alfred Neymarck, 24 septembre 1898

Auteur·e : Moret, Marie (1840-1908)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote

- Familistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).
- Inv. n° 1999-09-59

Collation1 p. (452r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationFamilistère de Guise

Citer cette page

Moret, Marie (1840-1908), Marie Moret à Alfred Neymarck, 24 septembre 1898, Familistère de Guise, Inv. n° 1999-09-59 ; Familistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Consulté le 01/03/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/53342>

Copier

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Date de rédaction [24 septembre 1898](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne) - Familistère

Destinataire [Neymarck, Alfred \(1848-1921\)](#)

Lieu de destination 33, rue Saint-Augustin, Paris

Description

Résumé S'excuse de poser à nouveau des questions au sujet du droit de timbre de ses obligations étrangères : en cas d'ouverture des droits de succession, les nouveaux possesseurs devront-ils s'acquitter une nouvelle fois du droit de timbre de ces obligations ? Qui règle la transmission du timbre sur un nouveau titre ?

Mots-clés

[Finances personnelles](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024
